

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 OCTOBRE 2020 A 18 H DANS LA SALLE DES FETES**

En raison des conditions liées à la propagation de l'épidémie de COVID-19

=====

**PRESENTS** : M. YUNG R - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - DULUC C - MM. FERNANDEZ T - HARDY C - Mme MARTINEZ-MELLET S - Mme RUDELL C - M. VINCELOT M.

**EXCUSES** : Mme AUTIÉ C - M. DUPIN F (pouvoir à M. VINCELOT)

**ABSENTS** : MM. CHABOT M - PUECH M

**Secrétaire de séance** : Mme DELAGE S.

**Date de convocation** : 28/09/2020

=====

Arrivée de Mme GLEYROUX F à 18 H 15 =) nombre de présents 11 + 1 pouvoir

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020** : approuvé à l'unanimité.

**II - DECISIONS DU MAIRE :**

**1. Signature de la convention de mise à disposition des locaux communaux auprès de la CDC Convergence Garonne**

Cette convention avec la Communauté de Communes précise les conditions de mise à disposition des locaux communaux, installations et équipements, et en particulier ceux de l'école pour des activités périscolaires et de centre de loisirs.

Signée le 1<sup>er</sup> septembre 2020, elle a pris ses effets à la même date.

**III - DELIBERATIONS :**

**1. Restructuration et extension du groupe scolaire - Demande de subvention à déposer auprès de l'Etat, au titre de la DSIL - ABONDEMENT EXCEPTIONNEL 2020** (délibération n° 2020-10-01)

**Exposé de M. le Maire** : Le Conseil Municipal a validé en janvier 2020 le projet de **construction d'une salle de restaurant et la transformation du restaurant actuel en salle de classe**, en prévision d'un afflux d'enfants à l'école à la rentrée 2021, et ce en raison de la création de deux lotissements de 48 et 12 lots.

Pour financer ces travaux estimés à 276 100.00 € HT, l'Etat est susceptible d'apporter une aide financière, au titre de la DSIL - ABONDEMENT EXCEPTIONNEL 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter une subvention à ce titre, au taux de 16.13 % du montant HT évalué à 276 100.00 €, soit 44 675.00 € ;
- approuver le plan de financement suivant :
  - \* Subvention DETR 2020 accordée pour 96 502.00 €
  - \* Subvention du Département sollicitée au titre du programme d'école contractualisé pour 79 703.00 € - décision en cours
  - \* Subvention Etat sollicitée au titre de la DSIL - abondement exceptionnel 2020 pour 44 675.00 €
- s'engager à assurer l'autofinancement complémentaire nécessaire ;
- charger M. le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

<b>Décision : Votes :</b>	<b>abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
	<b>Pour</b>	<b>12</b>	<b>voix.</b>

**2. Indemnités de fonctions des élus - nouvelle répartition de l'enveloppe globale au 1<sup>er</sup> octobre 2020** (délibération n° 2020-10-02)

**Débat** : Informations de M. le Maire : consécutivement aux réunions de commissions et aux élections en leur sein, il a procédé hier par arrêtés à des délégations de fonctions :

- Arrêté portant délégation de fonctions à Mme DULUC Chantal, Conseiller Municipal, pour la mise en œuvre et le suivi d'un réseau avec les administrés, en collaboration avec Mme DELAGE Séverine - 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- Arrêté portant délégation de fonctions à Mme CHEVRIER Laure, Conseiller Municipal, pour la mise en œuvre et le suivi du programme de sécurisation de Bourg, en collaboration avec M. DAURAT François - 2<sup>ème</sup> Adjoint ;

- Arrêté portant délégation de fonctions à M. FERNANDEZ Thierry, Conseiller Municipal, pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du programme environnemental, en collaboration avec Mme RUDELL Catherine - 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Comme annoncé le 18 juin dernier, M. le Maire propose de diminuer son indemnité de fonctions au profit des conseillers délégués.

Après lecture de la délibération proposée, la décision intervient comme suit :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui fixent notamment les taux maximums des indemnités de fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de trois adjoints,

Considérant que la population municipale de la Commune de BÉGUEY est fixée à 1 187 habitants et 1 200 pour la population totale,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'**indemnité du Maire** en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6 %,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'**indemnité d'un adjoint** en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 %,

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants les **conseillers municipaux** peuvent bénéficier d'une indemnité de fonctions dans le respect de l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux Maire et Adjoints,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020 fixant les indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

- Indemnité du Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal;
- Indemnité de chacun des 3 Adjoints : 19.80 % de l'indice brut terminal,

Considérant les arrêtés municipaux en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant délégations de fonctions à trois conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- décide de modifier et de fixer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Fonction	Nom - prénom	Taux de l'indice brut terminal
Maire	YUNG Rodolphe	40.00 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	DELAGE Séverine	19.80 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	DAURAT François	19.80 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	RUDELL Catherine	19.80 %
1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	CHEVRIER Laure	3.80 %
2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	DULUC Chantal	3.80 %
3 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	FERNANDEZ Thierry	3.80 %

- **Précise** que la périodicité de versement des indemnités de fonctions des élus est mensuelle,

- **Décide** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,

- **Dit** que le montant de la dépense est imputé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 65 autres charges de gestion courante, à l'article 6531 - indemnités,

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Décision : Votes :**

<b>abstentions</b>	<b>03</b>	<b>voix</b>	(M. Hardy - M. Vincelot + 1 pouvoir)
<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>	
<b>Pour</b>	<b>09</b>	<b>voix.</b>	

### 3. Désignation d'un représentant au S.M.E.A.G. (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) (délibération n° 2020-10-03)

**Exposé de M. le Maire :** M. François DAURAT assiste aux réunions organisées par le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) en sa qualité de Vice-Président de la Commission Environnement de la Communauté de Communes Convergence Garonne,

Aussi, propose-t-il de le désigner pour représenter également la Commune de Béguey.

**Décision : Votes :**

<b>abstentions</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>	<b>voix</b>
<b>Pour</b>	<b>12</b>	<b>voix.</b>

**M. DAURAT** informe par ailleurs ses collègues de la signature le 1<sup>er</sup> octobre de la charte Natura 2000 pour l'île de Raymond.

**M. le Maire** précise que le tableau des représentants aux services extérieurs sera mis à jour et expédié par mail aux élus.

#### **IV - COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :**

1. **Mme RUDELL** : la commission jeunesse s'est réunie le 21 septembre (Laurie CHEVRIER a été invitée à y participer) pour entamer une réflexion sur la bourse au permis. Celle-ci s'adresserait aux jeunes de 16 à 25 ans dans l'esprit du « donnant /donnant», c'est-à-dire avec un engagement volontaire citoyen du jeune et une participation financière de la commune.

La mise en place d'une boîte à livres a été proposée par Célia AUTIÉ. Cette boîte pourrait être installée Avenue de la Libération près de la Croix en face du tabac presse.

Des dessins ou articles rédigés par les enfants de l'école pourraient être publiés dans le bulletin municipal. M. HARDY précise que la question a été posée à la Directrice lors de la réunion avec les familles - un contrôle parental est d'ailleurs obligatoire. La question sera également posée à la commission communication. M. FERNANDEZ précise que le bulletin ne devra être qu'un support mis à la disposition de l'école.

La prochaine réunion de cette commission est prévue le lundi 12 octobre à 18 heures.

2. **M. DAURAT** : les commissions bâtiments et école se sont réunies le 9 octobre avec les architectes pour l'avancement du projet d'agrandissement du restaurant scolaire et la transformation du restaurant actuel en salle de classe.

La semaine prochaine la société SERI posera les panneaux « sens unique » Chemin Profond. L'arrêté du Maire viendra encadrer ce changement de sens de circulation. Une information sera diffusée sur le site de la Mairie et dans le prochain bulletin municipal.

Le marquage des passages piétons sera assuré par l'entreprise SERI du rond-point de l'entrée nord au rond-point du coq en résine et ensuite en peinture jusqu'à la Place de l'Oeuille.

L'entreprise EIFFAGE propose de mettre de la peinture lumineuse sur les chicanes de la RD13 à Reynon, et va faire une proposition pour le dos d'âne, les chicanes et le béton. Elle serait prête à participer à l'investissement. Une commission sécurisation de Bourg sera à programmer à la fin du mois pour travailler sur la réduction de la vitesse entre la Place de l'Oeuille et la Place Pierre Laffitte. Le Centre Routier de Créon donnera un avis consultatif.

Pour la restauration du clocher de l'église, il convient de relancer les deux maîtrises d'œuvre qui se sont positionnées.

3. **Mme DELAGE** : Le prochain bulletin municipal sortira fin octobre après réunion de la commission. Des informations sur la Communauté de Communes seront insérées sous forme de séries.

Le travail de « relations avec les administrés » est retardé du fait de la pandémie et du protocole sanitaire à mettre en place. Il serait même mal venu de réunir les administrés.

4. **M. HARDY** : l'installation de défibrillateurs sera obligatoire dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une étude est en cours pour la pose de 2 défibrillateurs (Mairie/salle des fêtes et école). La formation du personnel pourrait être assurée par M. HARDY.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

**M. le Maire** : a rencontré les représentants du SIEA DES 2 RIVES ; lesquels demandent à être associés au dossier de sécurisation de Bourg pour le marquage des bouches et le changement de canalisations à venir.

Lors de la dernière conférence des Maires au sein de la Communauté de Communes, la discussion a été engagée autour de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Le diagnostic sera assuré par la Communauté de Communes, et la Commune si elle est intéressée, pourra ensuite signer une convention avec la Communauté de Communes.

Dans un délai de six mois suivant son installation, le conseil municipal doit adopter un règlement intérieur.

Le Conseil municipal devra également se prononcer sur les pouvoirs de police spéciale à transférer ou pas, à la Communauté de Communes.

Ces deux derniers points seront évoqués au prochain conseil prévu le 15 octobre à 18 H 30.

La séance est levée à 19 H 25